



Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

UN LIBRARY

APR 25 1983

S/15724
22 avril 1983
FRANCAIS
ORIGINAL : ESPAGNOL

~~UN/CA COLLECTION~~

LETTRE DATEE DU 21 AVRIL 1983, ADRESSEE A LA PRESIDENTE DU CONSEIL DE
SECURITE PAR LE CHARGE D'AFFAIRES PAR INTERIM DE LA MISSION PERMANENTE
DU HONDURAS AUPRES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

D'ordre de M. Arnulfo Pineda Lopez, vice-ministre des relations extérieures du Honduras, j'ai l'honneur de vous communiquer le texte de la note de protestation qu'il a envoyée à M. Miguel D'escoto Brockman, ministre des affaires étrangères du Nicaragua.

"Officio No DSS-321. Tegucigalpa, DC le 20 avril 1983.

Monsieur le Ministre. J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les actes hostiles dirigés contre notre territoire perpétrés hier, 19 avril, dans la circonscription de Concepcion de Maria (Coordonnées 0656) (Département de Choluteca) par des troupes régulières de l'armée populaire sandiniste. Ces attaques visaient les communautés honduriennes de Palo Verde qui a essuyé des tirs de mortier de 82 mm à 17 heures et de San Benito qui a été la cible de tirs de mitraillettes de calibres 50 à 18 heures. Dénonçant ces nouveaux actes d'hostilité et d'agression perpétrés contre l'intégrité territoriale du Honduras, mon gouvernement élève, par la présente, une protestation énergique auprès du Gouvernement du Nicaragua. Je saisis cette occasion pour vous renouveler l'expression de ma très haute considération.

(Signé) Arnulfo Pinea Lopez, vice-ministre des relations extérieures."

Je vous serais obligé, Madame la Présidente, de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente note comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Chargé d'affaires par intérim

(Signé) Francisco Dario LOBO
